



ARRETE DU MAIRE
ARR_702023

Le Maire de SERRAVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;

Vu la demande présentée par l'entreprise PROXIMARK, 74370 Épagny Metz-Tessy, le 16 juin 2023, dans le cadre des travaux de signalisation horizontale et verticale au Col du Marais ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules empruntant cette voie afin de sécuriser ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers de ce site ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront réglementés entre le lundi 26 juin et le lundi 10 juillet 2023 inclus ;

Article 2 : Les travaux se dérouleront par chantier mobile et s'effectueront avec un empiètement sur la chaussée ;

Article 3 : Les travaux impacteront les deux sens de circulation mais la largeur de voie sera maintenue par circulation alternée ;

Article 4 : La circulation par alternat sera signalée de manière manuelle ;

Article 5 : La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h ;

Article 6 : Le dépassement sera interdit pour tout type de véhicules ;

Article 7 : Le stationnement sera interdit pour tout type de véhicules, excepté pour les véhicules de l'entreprise PROXIMARK ;

Article 8 : Un balisage et une signalisation permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes appelées à emprunter ce site seront mis en place par l'entreprise PROXIMARK ;

Article 9 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- L'entreprise PROXIMARK, en la personne de Monsieur Pierre JAUREY.

Et affichée aux lieux habituels dans la Commune.

Fait à Serraval, le 19 juin 2023

Le Maire,
Philippe ROISINE.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 19/06/2023
- Le Maire, Philippe ROISINE

